



LES CROISEMENTS

● EN LIGNE DROITE

- En situation normale, il faut pour se croiser ralentir et serrer légèrement à droite pour éviter tout risque de collision.
- Lorsque le croisement est difficile, les véhicules de plus de **2 mètres de large** ou **7 mètres de long** (remorque comprise) doivent faciliter le croisement au véhicule plus petit en serrant à droite, en ralentissant ou au besoin en s'arrêtant si nécessaire.



Le croisement se fait ici sans aucune difficulté



En rase campagne, dans cette situation l'autocar doit ralentir le premier et serrer légèrement à droite.

Remarque : Cas particulier pour les bus et autocar en agglomération.

Cette règle ne s'applique pas **en agglomération** lors d'un croisement avec les transports en commun et autobus par exemple. Chaque conducteur se doit de ralentir pour leur **faciliter le passage**.

Cas particulier, ici le BUS en agglomération est prioritaire pour son croisement

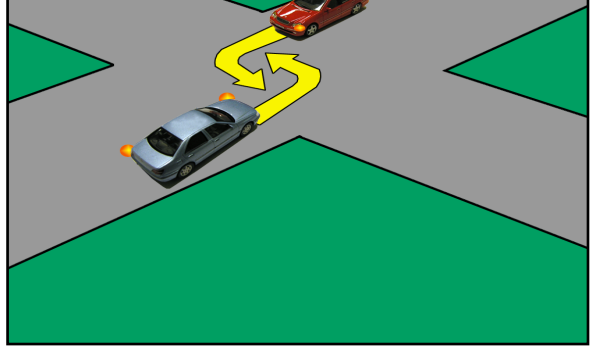


En agglomération, je dois faciliter le passage des transports en commun et autobus

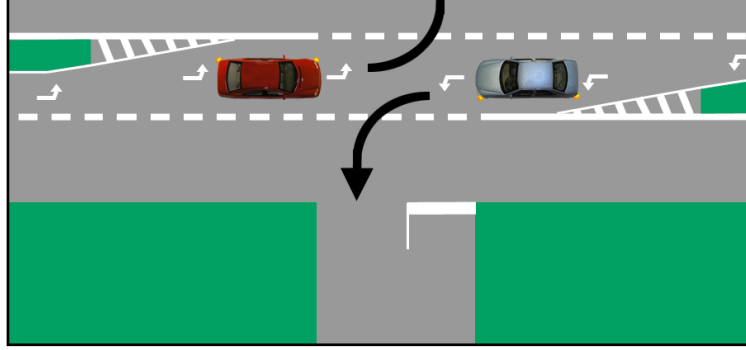
● POUR TOURNER A GAUCHE

- Lorsque la largeur de la route est suffisante, le croisement se fera en serrant à droite pour se contourner. C'est un croisement par **L'ARRIERE**. Ce contournement est le plus fréquent.
- Lorsque des voies d'affectation de direction se font face ou lorsque la largeur de la route ne permet pas le croisement par l'arrière, il doit alors s'effectuer par **L'AVANT**.

CROISEMENT PAR L'ARRIERE



CROISEMENT PAR L'AVANT



● QUE FAIRE EN CAS D'OBSTACLE ?

- Dans les rues étroites, lorsqu'un véhicule stationné ou un obstacle se trouve de mon côté et m'oblige à le dépasser, **je ne suis pas prioritaire**. Je dois serrer à droite et au besoin m'arrêter pour faciliter le passage des véhicules circulant en sens inverse.



Je serre à droite et je m'arrête car le véhicule en face est prioritaire.

OBSTACLE DE MON COTE



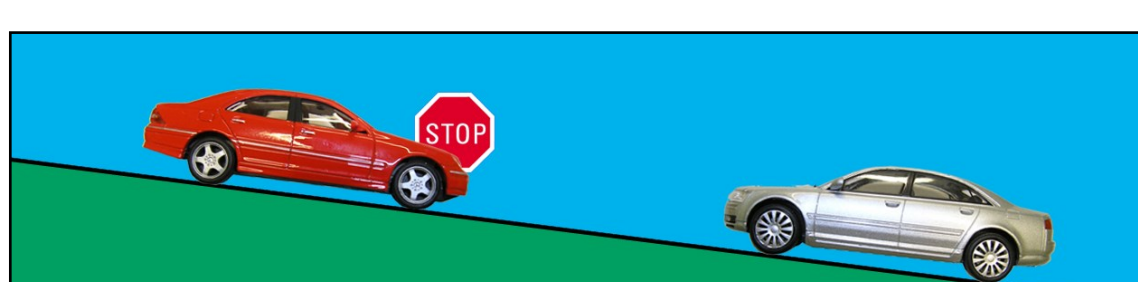
Je serre à droite et je passe car le véhicule en face n'est pas prioritaire.

OBSTACLE DE SON COTE

● CROISEMENT PAR FORTE DECLIVITE

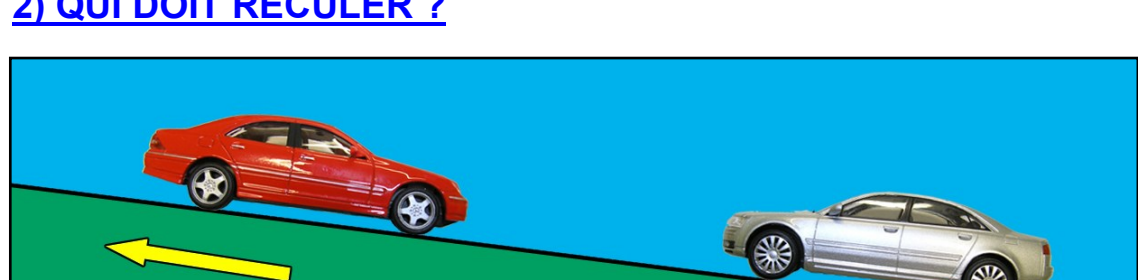
- Lors d'une déclivité, c'est le véhicule **descendant** qui doit toujours s'arrêter le premier.
- Si une marche arrière s'impose :
 1. Dans le cas de véhicule **identique** c'est le véhicule **descendant** qui doit effectuer une marche arrière.
 2. Dans le cas de véhicule **différent**, c'est toujours le véhicule **unique** par rapport à un **ensemble de véhicules** qui doit effectuer la marche arrière.
 3. Dans le cas de véhicule **différent**, c'est toujours le véhicule **léger** par rapport à un véhicule **lourd** qui doit effectuer la marche arrière.

1) QUI DOIT S'ARRETER LE PREMIER ?

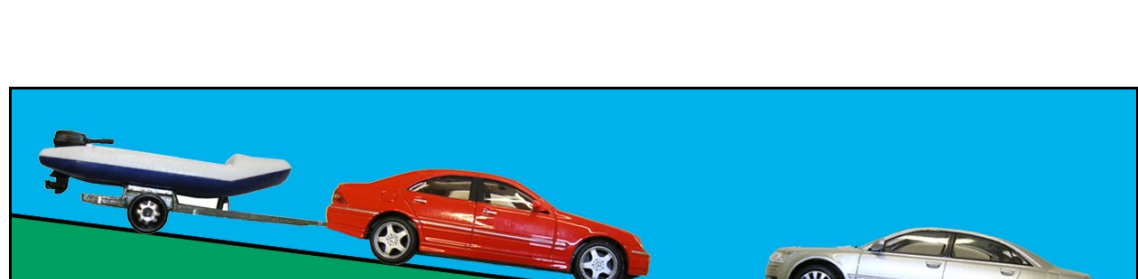


C'est **TOUJOURS** le véhicule **DESCENDANT** face à un véhicule **MONTANT**. Quel que soit la catégorie du véhicule (voiture, camion, remorque ou caravane)

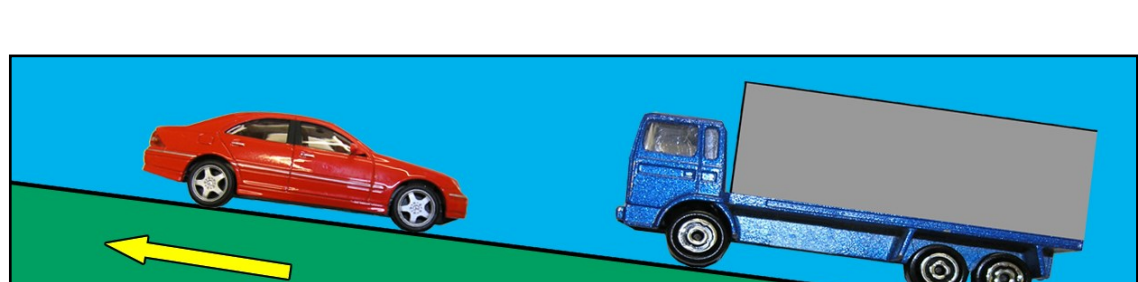
2) QUI DOIT RECULER ?



Dans cette situation, c'est au **VEHICULE DESCENDANT** face à un véhicule **MONTANT**.



Dans cette situation, c'est le véhicule **UNIQUE** face à un **ENSEMBLE** de véhicules. Que cela soit dans une montée ou une descente.



Dans cette situation, c'est **TOUJOURS** le véhicule **LEGER** face à un véhicule **LOURD**. Que cela soit dans une montée ou une descente.

SIGNALISATION ROUTIERE

Descente dangereuse

Le panneau de descente dangereuse signale le degré en pourcentage de la descente. Ici 10 % On perd donc une altitude de 10 mètres sur 100 mètres parcourus.

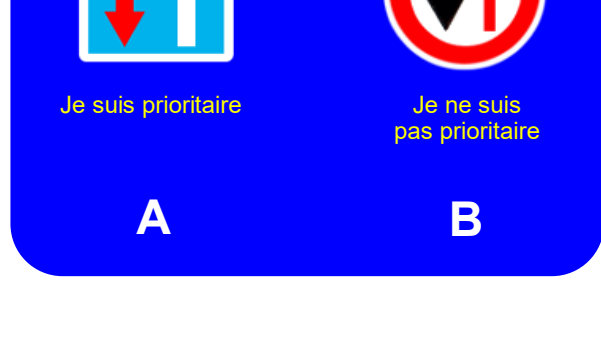
Les descentes dangereuses varient de 3 à 15 % maximum.

● CROISEMENT AVEC SIGNALISATION

Parfois à l'entrée de certains passages étroits, la signalisation indique un ordre de passage des véhicules.

- Lorsque je rencontre le panneau **(A)**, je suis prioritaire, le véhicule en face doit me céder le passage.
- Lorsque je rencontre le panneau **(B)**, je ne suis pas prioritaire sur le véhicule circulant en sens inverse.

CAS PARTICULIER : Lorsqu'un véhicule est **déjà engagé** au milieu du croisement, je ne dois **en aucun cas** m'engager pour gêner la circulation, **même** si le panneau me donne la priorité de passage.



Lorsqu'un véhicule est engagé, je dois marquer l'arrêt à hauteur du panneau.

● CROISEMENT LA NUIT

PRINCIPE DE BASE : Les feux de **ROUTE** s'utilisent la nuit lorsque la route ne comporte **aucun** éclairage public.

ATTENTION : Pour des raisons économiques, certaines agglomérations ne sont pas éclairées la nuit. Vous devez dans ce cas circuler **également** en feux de **ROUTE** sauf si vous croisez un autre véhicule ou un piéton par exemple.

Lorsque vous croisez un véhicule (ou un piéton) vous devez **POUR NE PAS EBLUIR**, circuler en **FEUX DE CROISEMENT**.

Pour ne pas s'éblouir mutuellement, chaque conducteur doit se croiser avec les feux de **CROISEMENT**.
Si vous êtes ébloui par les feux du véhicule circulant en sens inverse **RALENTISSEZ** votre allure et faites un appel de phares, mais il vous est interdit d'allumer vos feux de route.